DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-16

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril 2026 à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 8 avril 2026, sous la présidence de M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Maire.

Etaient présents : M. ARRATIBEL Estéban, M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. DARRIGRAND Jean-Baptiste, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. de LASSUS SAINT-GENIES Geoffroy, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Fréderic, Mme LEROY Virginie, Mme MARCHAL Agnès, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Etaient absents et représentés : M. CERLES Clément par M. FAITFEU Frédéric.

M. PIN-BELLOC Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des membres de la commission des impôts directs (CCID)

Vu le code général des impôts (CGI), notamment l'article 1650 relatif à la constitution des commissions des impôts directs et les articles 1732-b et 1753 relatifs aux personnes admises à participer à la CCID ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nécessité de proposer une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la CCID par le directeur départemental des finances publiques ;

Monsieur le maire EXPLIQUE que dans les communes de plus de 2000 habitants la CCID est composée de 9 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président de la commission, et 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Ne peuvent être admis à participer aux travaux de la commission les personnes :

- Qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du CGI ;
- Ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédure fiscale, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter trente-deux noms :

- 16 noms pour les commissaires titulaires
- 16 noms pour les commissaires suppléants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'établir la liste suivante de contribuables domiciliés dans la commune, en nombre double de celui des commissaires titulaires et suppléants à désigner :

Titulaires	Suppléants
1- ARRATIBEL Estéban	1- HERZAFT Daphné
2- OTAL Patrick	2- ANDREU Bernard
3- PERTUISET Sophie	3- PAJOT Jérémy
4- BARBARANT Sabine	4- ARTIGUE Pierre
5- CAREL Nathalie	5- PAJOT Elodie
6- CASTAING Fanny	6- d'ORSANNE Fabienne
7- CERLES Clément	7- SPADOTTO Monique
8- de LASSUS SAINT-GENIES Geoffroy	8- GUSTAVE Christian
9- PIN-BELLOC Thierry	9- PAIN Philippe
10- TANCHAUD Christophe	10- MARTINEZ Bruno
11- TOMAS Christiane	11- PANIS Max
12- DARRIGRAND Jean-Baptiste	12- LEVALLOIS Marie-Laure
13- DESTAIN Marianne	13- LACOMME Jérôme
14- FAITFEU Fréderic	14- JUMAIRE Didier
15- LEROY Virginie	15- SCHREMER Francine
16- MARCHAL Agnès	16- REGIS Sabine

- De transmettre cette liste à la direction départementale des finances publiques pour nomination.

Membres en exercice	19
Membres présents	18
Suffrages exprimés	19
Pour	19 dont 1 procuration
Contre	00
Abstention	00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIES

MAIRIE de ST-GENIES BELLEVUE
31180